

Questionnaire - Elections régionales

Transition végétale



Membre du réseau "Acteurs de Paris durable"



Retrouvez-nous sur [Acteurs du Paris durable](#)

Préambule - Qui sommes-nous ?

Transition végétale est une initiative portée par Plant Litter Association - association européenne qui regroupe des fabricants de litières végétales, des ONG en Italie et en Europe dont la France -, PikPik Environnement, Rettenmaier France, membre de PLA. Nous nous constituons en association ces prochains mois. Nous sommes également acteurs de Paris Durable et des communautés de l'Economie Circulaire. A ce titre, depuis mars 2020, sous la houlette de Rettenmaier France, chef de file en France du mouvement, nous avons sensibilisé l'opinion publique à l'impact environnemental des litières pour chats en France. Les déchets représentent en effet plus de 612 000 tonnes (bien plus que les déjections canines sur les trottoirs urbains). Le présent projet de loi nous donne l'opportunité d'attirer l'attention du législateur et de la législatrice sur les alternatives crédibles.

Un questionnaire adressé aux listes aux élections régionales

Dans le cadre des élections régionales de juin 2021, **Transition végétale** souhaite interroger les différentes listes concourant aux élections régionales dans l'ensemble des régions françaises sur leurs propositions en matière d'économie circulaire, de réduction des déchets et de développement de la filière biodéchets. En effet, les régions sont compétentes en matière d'économie circulaire et de planification de la prévention des déchets.

Comment traiterons-nous vos réponses ?

Vos réponses seront analysées et classées du plus favorable au moins favorable aux mesures concourant à l'économie circulaire. Une notation sur 20 sera réalisée. Nous mettrons en ligne sur le site internet <https://mp-c.eu/agence/> le classement des listes électorales et publierons un texte d'analyse. Nous communiquerons auprès de la presse et de notre réseau les résultats.

Nos ressources

L'impact environnemental des litières (infographie)

<https://mp-c.eu/agence/wp-content/uploads/2020/06/JRS-infographie-15062020.pdf>

Notre dernière infographie :

<https://mp-c.eu/agence/wp-content/uploads/2021/04/22-avril-2021-journee-de-la-terre-3.pdf>

Le communiqué de presse JRS membre de PLA et de transition végétale : https://mp-c.eu/agence/wp-content/uploads/2021/04/CP_Climat_resilience_litieres-vegetales_VF.pdf

La dernière newsletter : https://mp-c.eu/agence/wp-content/uploads/2021/05/JRS_Lettre_Parlementaires_MARS2021.pdf

Contact

Marie-Pierre Medouga

06 22 78 71 38

passezauvegetal@mp-c.eu

<https://mp-c.eu/agence/>

Questionnaire à la page suivante

Partie 1 : Développer l'économie circulaire

1) Compétent en matière de développement économique, le conseil régional est également en charge de la coordination et de l'animation des actions conduites par les différents acteurs en matière d'économie circulaire (art. L4211-1 du CGCT). Au regard des atouts de votre territoire, quel est votre projet en matière d'économie circulaire ?

.....
.....
.....
.....
.....

2) Quelles sont vos 5 mesures principales pour soutenir le développement de l'économie circulaire ?

.....
.....
.....
.....
.....

3) Comment comptez-vous promouvoir la filière du bois et de ses sous-produits ?

.....
.....
.....
.....
.....

4) Dans une double logique de réduction du déficit commercial et pour limiter les émissions de gaz à effet de serre dues au transport de marchandises, quelles dispositions comptez-vous prendre pour favoriser la relocalisation des entreprises et promouvoir l'achat régional ou français de produits de consommation courante comme les litières pour chats ?

.....
.....
.....
.....
.....

5) Produire localement avec des matières premières biosourcées et/ou renouvelables et dans une logique environnementale engendre des coûts supplémentaires, en raison du respect d'exigences sociales et environnementales (labels notamment). Quelles aides envisagez-vous pour soutenir les producteurs à rester compétitifs face à leurs concurrents internationaux et adoptant des approches moins ou non éthiques ?

.....
.....

.....
.....
.....

6) La grande et moyenne distribution étant centrale dans les choix de consommation des habitants et étant primordiale pour le développement des entreprises, quelles sont les actions que vous comptez prendre pour favoriser la mise en avant par les grandes et moyennes surfaces des produits inscrits dans une filière d'économie circulaire ?

.....
.....
.....
.....
.....

Partie 2 : Réduire la part des ordures ménagères

6) Les conseils régionaux ont élaboré leur plan de prévention et gestion des déchets, en conformité avec l'article L541-11 du code de l'environnement. Comptez-vous modifier ce plan et dans quelle mesure ? Quelles sont les actions que vous prévoyez de prendre pour réduire le volume et le poids des déchets et en particulier celui des ordures ménagères résiduelles ?

.....
.....
.....
.....
.....

7) Le plan régional de prévention et gestion des déchets comporte généralement une partie spécifique aux déchets organiques. Quelles mesures prévoyez-vous ?

.....
.....
.....
.....
.....

8) Etant donné les objectifs de la loi Economie circulaire et anti-gaspillage fixant au 1^{er} janvier 2024 la généralisation du tri à la source et de la collecte des biodéchets (1^{er} janvier 2023 pour les producteurs de plus de 5 tonnes de biodéchets), comment comptez-vous planifier la mise en œuvre de cet objectif et aider les communes, intercommunalités et syndicats de gestion des déchets à atteindre cet objectif ?

.....
.....
.....
.....
.....

9) Etant donné que les litières végétales usagées sont organiques, bien que non légalement considérées comme des biodéchets, et qu'un traitement par compostage ou méthanisation élimine tout risque sanitaire, envisagez-vous d'inclure les litières végétales usagées dans la planification de la prévention des biodéchets et déchets organiques et si oui de quelle manière ?

.....
.....
.....
.....
.....

10) Etant donné que les propriétaires des 14 millions de chats en France sont massivement des particuliers, quelles mesures comptez-vous prendre pour les inciter à changer leurs pratiques de consommation et opter pour des produits plus conformes à la consommation durable : compostables et/ou méthanisables et que l'on puisse valoriser ?

.....
.....
.....
.....
.....

Partie 3 : Favoriser le retour à la terre

11) Quelles mesures comptez-vous prendre pour structurer la filière des biodéchets et déchets organiques ?

.....
.....
.....
.....
.....

12) Le conseil régional est chargé de la rédaction du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires. Il comprend notamment le Schéma Régional Climat-Air-Energie et peut aménager des réseaux de chaleur alimentés par des installations utilisant le pouvoir calorifique des résidus et déchets collectés (Article 8 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation, modifié par la loi n° 80-531 du 15 juillet 1980 relative aux économies d'énergie). Aussi, étant donné que les litières minérales ne sont pas valorisables et ont un pouvoir calorifique nul en termes d'incinération, quelles mesures avez-vous l'intention de prendre pour améliorer l'efficacité des réseaux de chaleur sur le territoire ?

.....
.....
.....
.....
.....

13) Le conseil régional est chargé de la politique agricole et en particulier de la détermination de la stratégie régionale permettant aux agriculteurs d'accéder aux aides de la PAC. Dans ce cadre, les déchets organiques issus du compostage et de la méthanisation peuvent apporter des amendements organiques riches en carbone à la terre, ce qui requiert à la fois une structuration de la filière biodéchets et une mise en relation de ces deux secteurs économiques. Quelles mesures comptez-vous prendre dans ce domaine ?

.....
.....
.....
.....
.....

14) Les litières végétales usagers ne sont pas légalement caractérisées en tant que biodéchets, bien que reconnues comme des déchets organiques. A ce titre, de nombreuses collectivités hésitent à en promouvoir l'usage, à les inscrire dans une filière de collecte et de traitement des biodéchets ou ne les conseillent pas pour le compostage individuel, alors que d'autres leur confèrent le même traitement que les biodéchets. Quelles actions proposez-vous pour informer et sensibiliser les communes, intercommunalités et syndicats de votre région sur l'intérêt d'inclure les litières végétales dans la filière de traitement des biodéchets ?

.....
.....
.....
.....
.....

Représentant.e de la liste

Région

Date et lieu

Signature

Le Saviez-vous ?

Les litières pour chats, un enjeu environnemental

Avec 14 millions de chats domestiques en France, les litières pour chat représentent 3,5 % du poids des ordures ménagères. En effet, presque un tiers des foyers français possède un chat. Or 92% des litières sont minérales. Elles sont conçues à partir de matières premières non renouvelables et, après utilisation, en fin de vie, elles deviennent des déchets non valorisables. Ainsi, 375 000 tonnes de litières minérales deviennent des mâchefers et représentent plus de 8% de cette forme de déchets en France !

Si un foyer utilise des litières minérales, alors, en moyenne, le poids total par an de ces litières atteint 270 kg. Au contraire, si un foyer utilise des litières végétales agglomérantes à base de bois, le volume de déchets baisse dans de très larges proportions : 64 kg de déchets ménagers par an par ménage. A l'échelle de la France, si les litières végétales à base de bois remplaçaient entièrement les litières minérales, le poids global des déchets dus aux litières baisserait de 40%. Les collectivités et leurs opérateurs auraient 150 000 tonnes en moins de déchets à collecter et à traiter par an. En outre, elles auraient 8% de mâchefer (soit 243 750 tonnes) en moins à traiter.

Pour une collectivité de 100 000 habitants, le remplacement intégral des litières minérales par des litières végétales représenterait un gain annuel de 210 tonnes d'ordures ménagères. Autant dire que les litières végétales à base de bois sont vos alliées naturelles dans la réduction des déchets à l'échelle de votre collectivité.

Moins de déchets ménagers à collecter et à traiter, c'est l'équivalent d'un camion en moins de déchets par mois pour une collectivité de 100 000 habitants, c'est aussi moins de carburant à utiliser, c'est moins de déchets à incinérer ou à enfouir, et donc moins de CO2 dégagé.

Le passage à 100% de litières végétales permettrait une économie de 40% d'émissions dues au transport en moins. En outre, cela aboutirait à une réduction de 77% à 92% des émissions de gaz à effet de serre liées au traitement en fin de vie. En effet, pour 1 tonne de litière minérale 315,7 kg équivalent CO2 sont émis, alors que pour 600 kg de litière végétale (40 % plus légère), entre 24,1 et 71,5 kg équivalent CO2 sont émis. Les litières végétales représentent pour les collectivités une amélioration de leur politique des déchets et de leur politique climat : baisse du poids des déchets, réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les litières végétales à base de bois sont issues de matières renouvelables, souvent certifié PEFC ou FSC, et issus de forêts situées à moins de 150 km de ces scieries. Au contraire, les litières minérales sont pour la plupart d'origine argileuse ou à base de silice et proviennent de pays éloignés. Leur production nécessite l'excavation de tonnes de roches dans des carrières ou d'extraction de sable en Chine, qui sont chauffées dans des fours à haute température. Ce sont des ressources non renouvelables dont les déchets ne peuvent pas être valorisés.

Les litières végétales sont totalement biodégradables. Elles peuvent ainsi être valorisées en biogaz et en compost. 32 % des collectivités acceptent déjà les litières végétales dans les consignes de tri (d'après une étude de l'Ademe de 2017), comme le fait déjà la communauté de communes Orne-Moselle. Les biodéchets sont hygiénisés par les centres de valorisation normés (à la maison, le processus d'hygiénisation doit être plus long)

